

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

PROCÈS-VERBAL de la troisième assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet, tenue le mercredi 9 mars 2022 à 19h, au moyen de la plateforme Zoom.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

M. Jean-François Vallée	Président
Mme Flora Charlet	Secrétaire
M. Jacques Latulippe	Trésorier
Mme Claudette Arsenault	Administratrice
Mme Julie Poisson	Administratrice
M. Simon Verret	Administrateur
M. Yan Turgeon	Administrateur
Mme Adeline Lémeré-Lahaye	Administratrice

ABSENCES

Mme Julie Tremblay-Potvin	Vice-président
---------------------------	----------------

Il y a quorum

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS

Mme Anne Pelletier	Conseillère en consultation publique
M. Claude Villeneuve	Conseiller municipal Maizerets-Lairet
Mme Jackie Smith	Conseillère municipale de Limoilou

En raison de la pandémie, les membres du conseil de quartier ont participé à une visioconférence. Outre les personnes mentionnées, 5 personnes assistaient à la rencontre du 9 mars 2022.

ORDRE DU JOUR

- 22-03-01 **Ouverture de l'assemblée**
- 22-03-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 22-03-03 **Période réservée aux conseillers municipaux**
- 22-03-04 **Période de question et de commentaires des citoyens**
- 22-03-05 **Enjeux de quartier**
- 5.1 Sécurité routière
 - Limite de vitesse sur la 4e avenue E
 - Réfection de la 8e avenue
 - 5.2 Troisième lien – Projet de lettre ouverte au Ministre
 - 5.3 Qualité de l'air
 - 5.4 Démolition de l'ancien Métro Dorion (3243-3247 1e avenue)
 - 5.5 Jardin communautaire
 - 5.6 Futur du Colisée du Québec
 - 5.7 Expocité – Clôture entourant le site
 - 5.8 Bibliothèque St-Albert
 - 5.9 Friche d'Hydro-Québec
 - 5.10 Démarche de participation publique – 4155 4e avenue ouest
 - 5.11 Enjeux liés au déneigement
- 22-03-06 **Comités**
- 6.1 Comité de travail sur la sécurité routière 18e Rue / 4e Avenue
 - 6.2 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »
 - 6.3 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles
 - 6.4 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU
 - 6.5 Comité de vigilance des activités portuaires
 - 6.6 Table de concertation vélo
 - 6.7 Table de mobilité des quartiers centraux
 - 6.8 Comité logement et gentrification des conseils de quartier de Limoilou
 - 6.9 Comité environnement des conseils de quartier de Limoilou
 - 6.10 Comité démocratie municipale des conseils de quartier de Limoilou
 - 6.11 Comité de gestion – Rendez-vous Limoilou
 - 6.12 Coup de pousses de Limoilou
 - 6.13 Limoil'Air

22-03-07 **Période de questions et de commentaires des citoyens**

22-03-08 **Fonctionnement du conseil de quartier**

8.1 Adoption du procès-verbal de janvier 2022

8.2 Correspondance

8.3 Trésorerie

8.4 Assemblée générale annuelle

8.5 Rapport annuel

22-03-09 **Divers**

22-03-10 **Levée de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL

22-03-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-François Vallée ouvre l'assemblée à 19 h. Il souhaite la bienvenue aux membres.

21-03-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-François Vallée fait la lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 9 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-03 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Mme Jackie Smith explique que le nouveau service du RTC, le *Flexibus*, permettra aux citoyens d'accéder aux zones moins bien desservies par l'autobus conventionnel grâce à un véhicule qui se déplacera sur demande, entre autres à Val-Bélair et à Loretteville. Les utilisateurs du Flexibus pourront le réserver afin d'être transportés vers un parcours d'autobus régulier.

À la question d'un citoyen, Mme Jackie Smith répond que les résultats des études sur les impacts du tramway et de son nouveau tracé paraîtront bientôt. La conseillère ajoute :

- Que la Ville a refusé sa proposition de diffuser des alertes de smog et de répertorier les propriétaires de foyers au bois.
- Qu'il semblerait que l'utilisation des foyers extérieurs soit encadrée par certains règlements.
- Que les citoyens peuvent dès maintenant présenter leur projet de ruelle verte à la Ville.
- Que des citoyens qui ont assisté à la consultation publique en lien avec la réfection de la 8^e Avenue n'ont pas trouvé le projet de la Ville suffisamment ambitieux.

M. Claude Villeneuve, à son tour, prend la parole. Il mentionne :

- Qu'un andain est laissé au bord de certaines rues lors des opérations déneigement. Des citoyens font même appel à des déneigeurs privés pour retirer cet andain. Le conseiller, pour permettre aux résidents de Lairet de se déplacer plus facilement, poursuit ses démarches afin que ce problème soit réglé. M. Jacques Latulippe, qui habite la rue de la Colombière, mentionne que les déneigeurs passent deux fois du côté impair de sa rue, et une fois du côté pair. Le 3-1-1 n'a jamais donné suite aux plaintes répétées de l'administrateur. M. Claude Villeneuve invite les membres à lui acheminer une copie des démarches qu'ils entreprennent.
- Qu'il salue l'initiative de Jackie Smith de demander que des alertes de smog soient diffusées. Il est, cela dit, préoccupé par le refus de la Ville.
- Qu'il croit que la réflexion du conseil au sujet de la démolition de l'ancien Metro de la 1^{re} Avenue doit faire partie d'une plus grande réflexion en lien avec le futur de l'artère commerciale.

- Que le Parc-école Saint-Paul-Apôtre, utilisé comme parc à chiens, cause des désagréments. En effet, quelques propriétaires canins laissent les excréments de leur chien traîner là où jouent les enfants.
- Que la Ville a fait paraître son plan d'infrastructures. Plusieurs projets ont été annoncés, dont l'aménagement du nouveau lien cyclable de la 8^e Avenue et les travaux d'infrastructures souterraines au coin de la 25^e Rue et de la 2^e Avenue, de la 8^e Avenue et de la rue des Frênes ainsi que sur Benoît XV.

M. Yan Turgeon mentionne que l'application de MétéoMédia, qu'on lui a conseillée pour obtenir des alertes en cas de smog, ne fonctionne pas.

Mme Julie Poisson se demande si les travaux en lien avec le projet de ruelle partagée du Patro Roc-Amadour commenceront bientôt. M. Claude Villeneuve se renseignera à ce sujet. Notons que le conseil de quartier a payé une partie de la conception des plans de ce projet.

22-03-04 PÉRIODE DE QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CITOYENS

Aucun suivi.

22-03-05 ENJEUX DE QUARTIER

5.1 Sécurité routière

Limite de vitesse sur la 4^e avenue E

Des citoyens sont préoccupés par la limite de vitesse sur la 4^e avenue Est, qui n'a pas été incluse à la grande résolution de janvier du conseil de quartier au sujet de la 4^e Avenue. M. Jean-François Vallée explique qu'un peu avant le parc Marchand et jusqu'à l'école, la limite de vitesse est toujours de 50 km/h, alors que les automobilistes doivent rouler à 40 km/h sur le reste de l'avenue. Le président souhaiterait rédiger une nouvelle résolution à cet effet.

M. Yan Turgeon craint que l'abaissement de la limite de vitesse permise n'empêche pas les automobilistes de rouler trop rapidement comme l'avenue, très large, invite à la vitesse. Il pense que l'autorisation de stationner sur l'un des deux côtés de l'artère pourrait régler le problème.

Mme Julie Poisson pense que les limites de vitesse de la 1^{re} Avenue devraient également être abaissées. Des aménagements permettant aux piétons de traverser l'artère commerciale de façon sécuritaire pourraient aussi être

imaginés. M. Jean-François Vallée explique que l'avenir de la 1^{re} Avenue pourrait être abordé avec les membres du conseil lors de leur prochaine assemblée générale annuelle.

RÉSOLUTION 22-CA-12 CONCERNANT L'ABAISSMENT DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA 4^E AVENUE EST

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Flora Charlet, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de demander à la Ville d'abaisser la limite de vitesse sur la 4^e Avenue Est à 40 km/h afin de l'arrimer à celle permise sur les autres parties de l'artère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Réfection de la 8e avenue

M. Jean-François Vallée, qui a assisté à la consultation de la Ville sur la réfection de la 8^e Avenue, mentionne que la municipalité projette d'y aménager une piste cyclable, et d'en faire partiellement un sens unique vers le Sud. Il ne resterait qu'une voie de circulation, ainsi qu'une voie de stationnement.

Dans Lairet, l'artère, comme la bande cyclable qui serait aménagée à la hauteur du trottoir pour faciliter le déneigement, serait bidirectionnelle. Dans le Vieux-Limoilou, à la hauteur de la 2^e Avenue, la municipalité propose deux projets : mettre en place une rue partagée, ou aménager deux bandes cyclables.

Des citoyens dénoncent le manque d'ambition de la Ville, qui mise encore le maintien d'espaces de stationnement sur l'artère, jugeant que 100 % d'entre eux sont actuellement occupés en semaine, en période scolaire, entre 8 h et 16 h en hiver lorsque la bande cyclable est fermée.

M. Claude Villeneuve mentionne que les résidents du haut de Lairet étaient ouverts à des projets d'aménagement favorisant le cyclisme. Cela dit, les résidents du bas du Vieux-Limoilou semblaient vouloir protéger les espaces de stationnement.

Mme Jackie Smith invite les membres à consulter l'outil *streetmix*, grâce auquel ils pourront analyser les rues en fonction des espaces consacrés aux stationnements, aux espaces verts ainsi qu'à l'habitation. La conseillère comprend les citoyens qui réagissent avec émotion à la perte ou à l'ajout d'espaces de stationnement.

Mme Anne Pelletier invite les administrateurs à prendre une courte résolution qui pourrait être annexée au rapport de consultation. M. Jean-François Vallée propose une résolution aux membres.

RÉSOLUTION 22-CA-13 CONCERNANT LE PROJET DE REFONTE DE LA 8^E AVENUE E

CONSIDÉRANT que ce réaménagement est attendu depuis plusieurs années et que le dernier réaménagement de cette artère date de plus de 25 ans;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que ce réaménagement, un des premiers dans une vision d'un réseau cyclable hivernal, se fasse avec une vision des déplacements sur les 25 prochaines années;

CONSIDÉRANT la vaste majorité des commentaires émis par les citoyens lors de la consultation sur le réaménagement de la 8^e avenue saluaient l'initiative mais étaient à l'effet que la ville manque d'ambition dans sa proposition;

CONSIDÉRANT que malgré les relevés effectués par la ville, il n'y a aucun besoin de stationnement sur la 8^e avenue au nord de la 18^e rue puisqu'on n'y retrouve aucune habitation en façade et que le stationnement y est déjà interdit sur cette section pendant la saison cyclable. Les automobiles que l'on y trouve n'appartiennent pas aux citoyens et les visiteurs se stationnent ailleurs pendant l'autre moitié de l'année;

CONSIDÉRANT les conflits d'usage depuis des décennies devant l'école St-Paul-Apôtres où les automobilistes, souvent des parents d'élèves, se stationnement de façon imprudente sur la bande cyclable et sur les traversées piétonnes;

CONSIDÉRANT que les élèves fréquentant St-Paul-Apôtre habite à une distance de marche de l'école et qu'il est prouvé que plus il y a de stationnement devant une école, plus les parents seront tentés de déposer leurs enfants à l'école en voiture car les stationnement donnent une perception d'insécurité,

CONSIDÉRANT que plusieurs des bonifications au projet proposé émises par la ville ne sont pas possibles pour des raisons de déneigement;

CONSIDÉRANT les commentaires sur le projet faits par la Table de concertation vélo, commentaires avec lesquels le conseil de quartier de Lairet est en accord;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul projet de lien hivernal cycliste dans l'est de la ville et que cette proposition fait une grande place à l'automobile;

SUR PROPOSITION DE Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉ PAR Julie Poisson, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec :

- *À bonifier son projet afin que celui-ci soit en lien avec la vision et les besoins de déplacement que nous aurons dans 10, 15 et 25 ans plutôt qu'au besoin d'aujourd'hui.*
- *À faire preuve d'audace en évitant de permettre le stationnement devant l'école St-Paul-Apôtre, sécurisant ainsi la devanture de cette institution,*
- *À retirer certaines des cases de stationnement de sa proposition et les remplacer par des espaces verts incluant la plantation d'arbres, des espaces pour faire de l'agriculture urbaine, du mobilier urbain et des gonflements de trottoirs.*
- *À modifier sa vision du déneigement de façon à ce que le déneigement s'adapte aux aménagements souhaités par les citoyens comme le font une multitude de villes et non le contraire ce qui permettrait que la piste cyclable et le trottoir n'aient pas la même hauteur;*
- *À prendre connaissance des commentaires de la Table de concertation vélo afin de bonifier son projet.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Troisième lien – Projet de lettre ouverte au Ministre

Une nouvelle version du projet de Troisième lien, moins ambitieuse, pourrait être annoncée au printemps. Le conseil prendra connaissance de cette nouvelle proposition avant de réagir au projet.

5.3 Qualité de l'air

À la suite du plénier sur le nickel organisé par la Ville, M. Jean-François Vallée a invité les deux autres conseils de quartier de Limoilou ainsi que l'élu responsable de l'environnement à se réunir. Il est toujours en attente d'une réponse de la part des participants.

Le président, en outre, aimerait que le conseil se positionne quant à la diffusion d'alertes au smog, déjà proposée par Mme Jackie Smith, mais refusée par la Ville. Il pense que les administrateurs pourraient rédiger une résolution pour faire part à la Ville de cette préoccupation, ainsi que de celle liée à l'utilisation des foyers extérieurs et des fumoirs au charbon de bois.

RÉSOLUTION 22-CA-14 CONCERNANT LES AVERTISSEMENTS DE SMOG

CONSIDÉRANT les préoccupations de la population de Limoilou en lien avec la qualité de l'air.

CONSIDÉRANT que les impacts sur la qualité de l'air sont multifactorielle et que les prises de position contre la pollution d'origine industrielle, comme le nickel, devrait s'accompagner d'actions concrètes, y compris contre les sources de pollution individuelle, comme le chauffage au bois.

CONSIDÉRANT que l'article 5 du règlement R.V.Q. 2954 qui vise à contrôler l'émission de particules fines dans l'atmosphère par un appareil de chauffage à combustible solide « interdit d'utiliser tout appareil de chauffage à combustible solide lorsqu'un avertissement de smog est émis à l'égard d'une région qui inclut tout ou partie du territoire de la ville de Québec. »

CONSIDÉRANT qu'il est difficile, pour les citoyen.ne.s de savoir quand des épisodes de smog ont lieu.

CONSIDÉRANT que pour rester informé des avertissements de smog, la Ville de Québec réfère les citoyen.ne.s aux services suivants:

- Programme Info-Smog d'Environnement et Changement climatique Canada
- Application mobile MétéoCAN d'Environnement et Changement climatique Canada
- Compte Twitter ECAlertezQC133
- Sites ou applications météo habituels

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été possible, pour les administrateur·trice·s du conseil de quartier, d'obtenir des avertissements de smog en temps opportun

à l'aide des services susmentionnées et ce, malgré les efforts consentis pour télécharger les applications et s'y abonner.

CONSIDÉRANT que la seule façon de rendre l'article 5 du règlement R.V.Q. 2954 applicable serait la diffusion, par la Ville de Québec, de ses propres avertissements de smog, par courriel et par SMS.

CONSIDÉRANT que la diffusion d'avertissement de smog par la Ville de Québec serait une façon efficace de rappeler qu'il est « interdit d'utiliser tout appareil de chauffage à combustible solide » pendant ces épisodes.

CONSIDÉRANT que la diffusion d'avertissement de smog par la Ville de Québec devrait également être l'occasion de rappeler les autres interdictions en vigueur lors d'avertissements de smog, dont l'utilisation de foyers extérieurs et de foyers décoratifs ou d'ambiances.

SUR PROPOSITION DE Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉ PAR Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- INVITE la Ville de Québec à produire et diffuser ses propres avertissements de smog, par courriel et par SMS;
- INVITE la Ville de Québec à accroître ses campagnes d'information et de sensibilisation, particulière à l'approche et pendant les épisodes de smog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-15 CONCERNANT LES FUMOIRS ET LES BARBECUES AUX CHARBON DE BOIS

CONSIDÉRANT la popularité croissante des barbecues/fumoirs au charbon de bois.

CONSIDÉRANT que les barbecues/fumoirs au charbon de bois émettent beaucoup plus de fumée que les barbecues traditionnels au propane, et sont utilisés sur de plus longues périodes de temps.

CONSIDÉRANT que la fumée contient de nombreux contaminants atmosphérique dont du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), des particules fines (PM2,5), des oxydes d'azote (NOx) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

CONSIDÉRANT les impacts des barbecues/fumoirs au charbon de bois sur la qualité de l'air et le voisinage.

CONSIDÉRANT la multiplication des épisodes de smog localisés associés aux barbecues/fumoirs au charbon de bois dans le quartier.

CONSIDÉRANT qu'aucun des deux règlements de la Ville de Québec encadrant les émissions de particules fines de sources domestiques ne s'applique aux barbecues/fumoirs au charbon de bois.

CONSIDÉRANT que le règlement R.V.Q. 2954 sur les appareils de chauffage à combustibles, qui « vise à le contrôler des émission de particules fines dans l'atmosphère par un appareil de chauffage à combustible solide » ne s'applique pas aux barbecues/fumoirs au charbon de bois.

CONSIDÉRANT que le R.V.Q. 2241 sur la prévention des incendies, qui établit une distance minimale de trois mètres d'une ligne de lot » pour l'implantation d'un « foyer extérieur » ne s'applique pas aux barbecues/fumoirs au charbon de bois.

CONSIDÉRANT que l'absence d'encadrement des barbecues/fumoirs au charbon de bois par la Ville de Québec ouvre la porte à une accentuation des épisodes de smog estivaux.

SUR PROPOSITION DE YAN TURGEON DÛMENT APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS VALLÉE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec à INTERDIRE l'utilisation de barbecues/fumoirs au charbon de bois sur son territoire ou, à défaut, ENCADRER leur utilisation comme elle le fait déjà pour les autres sources de pollution atmosphérique d'origine domestique en :

- INTERDISANT l'utilisation de barbecue/fumoir au charbon de bois lorsqu'un avertissement de smog est émis à l'égard d'une région qui inclut tout ou partie du territoire de la ville de Québec;
- ÉTABLISSEMENT une distance minimale de trois mètres d'une ligne de lot pour l'implantation d'un barbecue/fumoir au charbon de bois;
- LIMITANT la durée d'utilisation quotidienne autorisée à une heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Démolition de l'ancien Métro Dorion (3243-3247 1e avenue)

M. Jean-François Vallée a invité le promoteur nouvellement propriétaire du terrain de l'ancien Métro Dorion à présenter son projet, mais il n'a toujours pas

obtenu de réponse de sa part. Mme Anne Pelletier pense que le conseil de quartier devrait appeler le promoteur afin de s'assurer qu'il a pris connaissance de sa demande.

Mme Julie Poisson rappelle que la 1^e Avenue reste une artère commerciale dévitalisée qui mérite qu'une réflexion quant à son avenir soit entamée. Elle insiste sur le fait que la fonction de logement n'est pas compatible avec le concept de rue animée, et que les façades ouvertes doivent être privilégiées. Mme Flora Charlet ajoute que la revitalisation de la 1^{re} Avenue s'inscrit dans une démarche de développement durable en permettant aux gens du quartier de faire leurs emplettes à pied, sans emprunter leur voiture.

5.5 Jardin communautaire

Mme Julie Poisson fera un suivi auprès de la citoyenne préoccupée par la bonne gestion des jardins communautaires.

5.6 Futur du Colisée du Québec

Le conseil de quartier attend que la Ville développe un projet pour l'ancien Colisée. Mme Jackie Smith pense qu'aucun projet n'étant canné, les administrateurs devraient faire part de leurs idées à la municipalité.

M. Yan Turgeon, pour sa part, pense que pour éviter d'accomplir le travail des promoteurs, le conseil de quartier devrait attendre les consultations de la Ville. Notons que le futur du Colisée a fait l'objet de différentes promesses électorales. La conseillère pense que les administrateurs pourraient aiguiller la Ville en lui faisant part de leurs priorités et attentes. Peut-être les membres du conseil pourraient-ils discuter de ce sujet lors de leur assemblée générale annuelle?

Mme Adeline Léméré-Lahaye pense que les promoteurs devraient, de toute façon, prendre le temps de discuter avec les citoyens afin de connaître leurs attentes et leurs besoins. Il est tout à leur avantage d'agir ainsi. Le conseil pourrait, en outre, inviter les promoteurs à venir les rencontrer.

5.7 Expocité – Clôture entourant le site

La grande clôture ceinturant le site d'Expocité devait être complètement retirée. Mme Julie Poisson a remarqué que certains tronçons de cette clôture ont été déconstruits, mais que le reste de la barrière, qui n'a pas d'utilité en soi et qui

cloître le quartier, en plus de gêner le passage des piétons, est toujours en place. Elle propose une résolution à cet effet.

RÉSOLUTION 22-CA-16 CONCERNANT LE RETRAIT DE LA CLÔTURE BORDANT LE SITE D'EXPOCITÉ

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de [ajouter la résolution].

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Bibliothèque St-Albert

En l'absence de Mme Julie Tremblay, ce point est remis à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

5.9 Friche d'Hydro-Québec

Le conseil de quartier aimerait que la Ville lui fasse part des projets qui pourraient être imaginés pour les terrains d'Hydro-Québec. Il aimerait, en outre, connaître la position des canalisations qui gêneraient la planification de nouveaux aménagements. Les terrains n'étant pas tous acquis, la Ville n'a actuellement aucun échéancier. Une citoyenne explique que les terrains disposent de canaux pour l'enfouissement de fils.

M. Jean-François Vallée propose une résolution aux membres.

RÉSOLUTION 22-CA-17 CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT POTENTIEL DE LA FRICHE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'achat récent d'une partie de ces terrains par la ville de Québec,

CONSIDÉRANT que les citoyens attendent depuis maintenant près de 10 ans un suivi dans ce dossier,

CONSIDÉRANT qu'au fil des années, plusieurs choses ont été dites sur le potentiel de ces terrains, notamment face au fait qu'une conduite ne permettrait pas la construction sur ces terrains,

CONSIDÉRANT que la ville avait annoncé la construction d'un garage pour le tramway sur ces terrains, contredisant ainsi les annonces précédentes sur l'impossibilité d'y construire,

CONSIDÉRANT que plusieurs projets sont en élaboration en périphérie de ces terrains et que les citoyens demandent de connaître les possibilités de développement de ces terrains afin de se positionner sur les projets qui se trouvent à proximité,

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉ PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET DEMANDE À LA VILLE DE QUÉBEC

- De l'information sur l'emplacement sur la conduite traversant ces terrains;
- Un avis mentionnant les limites de ce qu'il est physiquement possible de développer sur ces terrains, incluant les limites potentielles de hauteurs, sans égards aux questions de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Claude Villeneuve mentionne que ce qui se trouve sous la friche ne devrait pas empêcher la mise en place de plusieurs projets.

Un citoyen pense que la friche représente une richesse pour le quartier, et qu'elle ne devrait pas servir uniquement à la construction de nouveaux logements. Il croit, en outre, que des jardins communautaires devraient y être aménagés, d'autant plus que les terrains se situent au cœur de milieux de vie plutôt denses.

5.10 Démarche de participation publique – 4155 4e avenue ouest

M. Simon Verret, qui a participé à la démarche de participation publique au sujet du 4155 4^e Avenue Ouest, mentionne que les changements proposés lui ont semblé transparents. Il pense que le projet, qui suppose l'ajout de verdure et la diminution du trafic automobile dans le cadre de la construction de près de deux cents nouveaux logements, peut être intéressant. L'administrateur acheminera aux membres du conseil la documentation associée à la démarche de consultation.

5.11 Enjeux liés au déneigement

Aucun suivi supplémentaire.

5.12 Ajout d'un lien cyclable vers Vanier

Le conseil de quartier de Vanier a rédigé une résolution pour demander à la Ville d'aménager, comme elle le projetait autrefois, un lien cyclable de Lairet vers Vanier. M. Jean-François Vallée propose aux administrateurs de l'adopter à leur tour.

M. Yan Turgeon pense que l'objectif qu'une bande cyclable soit aménagée au sud de la voie ferrée soit précisé.

RÉSOLUTION 22-CA-18 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE LAIRET ET VANIER

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Verret, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier recommande à la Ville de reconsidérer le tracé afin de répondre aux besoins des usagers et de favoriser un réseau structurant sur l'axe est-ouest tel que suggéré dans la proposition de réseau.

Dans la Vision d'aménagement de la Ville de Québec sur le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne (Vision d'aménagement), une piste cyclable est prévue pour connecter les quartiers Lairet et Vanier.

Cette piste est identifiée ci-dessous sur la figure #10, page 20 de la Vision d'Aménagement de la ville :

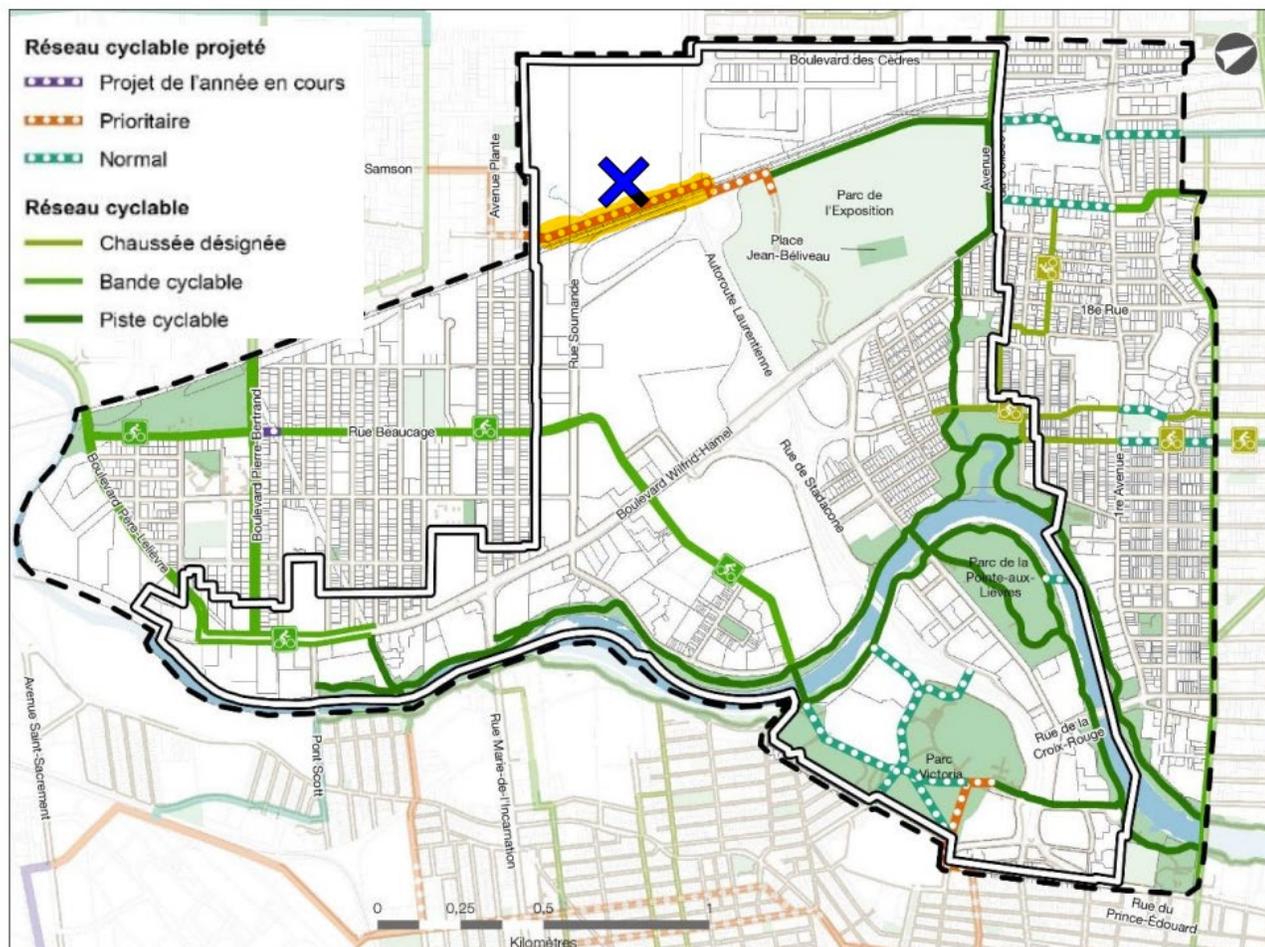


Figure 10 : Réseau cyclable actuel et projeté

- Attendu que le besoin pour les résidents du quartier de Lairet est de pouvoir rejoindre les zones d'activités commerciales et professionnelles via la rue Soumande,
- Attendu que le besoin pour les résidents du quartier de Vanier habitant au nord de la voie ferrée est de pouvoir rejoindre les zones commerciales et professionnelles via la traverse de chemin de fer au niveau de la rue Plante,
- Attendu que le Conseil de quartier de Vanier a suggéré un réseau cyclable (Réseau cyclable le quartier de Vanier : Analyse et propositions de bonification)¹ et que la section autour de l'axe est-ouest de la rue Soumande a été réfléchi avec l'aide du Conseil de quartier de Lairet (voir page 16),

- Attendu que le secteur a besoin d'un réseau cyclable structurant dans le sens est-ouest et que le sud de la voie ferrée constitue un axe naturel allant au-delà des quartiers de Vanier et de Lairet,
- Attendu qu'une piste située au sud de la voie ferrée permettrait de créer une connexion avec une piste située sur l'axe nord-sud de la rue Soumande (voir page 40 de la Vision d'Aménagement),
- Attendu que la piste projetée de la page 20 de la Vision d'aménagement nécessite l'ajout d'une traverse cyclo-piétonne de la voie ferrée à l'ouest de l'autoroute Laurentienne, alors qu'il en existe déjà une à l'est de cette même autoroute, ce qui augmenterait le risque d'accident potentiel,
- Attendu que le droit d'accès sur le terrain d'Hydro-Québec passe par un chemin non entretenu et non éclairé,
- Attendu que le terrain d'Hydro-Québec est une zone peu, voir mal fréquentée jusqu'à présent, et que cela constitue donc un problème de sécurité pour les éventuels usagers; il existe un réel sentiment de crainte et d'insécurité quant à la fréquentation de ce boisé,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente du conseil de quartier de Vanier remercie les membres du conseil de quartier Lairet. Un extrait de la résolution lui sera acheminé.

22-03-06 COMITÉS

6.1 Comité de travail sur la sécurité routière 18e Rue / 4e Avenue

M. Yan Turgeon a réagi à un article concernant la réfection du viaduc de la 18^e Rue. Il explique qu'un comité de travail avait été formé pour réfléchir aux enjeux de sécurité routière sur l'artère, et que les rencontres de ce comité ont été suspendues depuis les dernières élections. L'administrateur aimerait que les élus recommuniquent rapidement avec les membres du comité afin de relancer le processus, notamment dans le contexte où les installations temporaires qui sécurisent la 18^e Rue ont été aménagées assez tard, l'été dernier. Notons que les enjeux de sécurité routière sur la 18^e Rue ont fait l'objet d'une pétition de la part des citoyens.

Mme Jackie Smith, comme M. Claude Villeneuve, prend note de ce commentaire.

6.2 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »

Les résultats préliminaires de l'étude ont été présentés. La direction de la Santé publique en est à produire les résultats finaux, qui paraîtront en 2022, possiblement en juin.

6.3 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles

Lors de leur dernière rencontre, les membres ont pu discuter de la future présidence du comité.

6.4 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU

La prochaine rencontre aura lieu le 4 avril prochain.

6.5 Comité de vigilance des activités portuaires

Aucune rencontre n'a récemment eu lieu. Ce sont cent avis de non-conformité qui ont été émis à l'endroit du Port par le ministère de l'Environnement. Le comité n'a jamais été mis au courant de l'émission de ces avis.

6.6 Table de concertation vélo

C'est en mai prochain qu'aura lieu le mois du vélo. La prochaine rencontre de la Table, elle, aura lieu le 14 mars prochain.

6.7 Table mobilité des quartiers centraux

En l'absence de Mme Julie Tremblay-Potvin, ce point est remis à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

6.8 Comité logement et gentrification des conseils de quartier de Limoilou

Le comité se réunira bientôt. M. Simon Verret suggérera aux membres d'élargir leur réflexion aux quartiers près de Limoilou, dont Vanier. L'administrateur ajoute que le comité a rencontré le promoteur des Galeries Charlesbourg, qui se dit soucieux des enjeux associés à l'embourgeoisement.

6.9 Comité environnement des conseils de quartier de Limoilou

Le comité n'a toujours pas été lancé.

6.10 Comité démocratie municipale des conseils de quartier de Limoilou

Aucun suivi.

6.11 Comité de gestion - Rendez-vous Limoilou

M. Simon Verret invite les membres du conseil à s'inscrire à l'infolettre mensuelle des Rendez-vous Limoilou. Une consultation citoyenne, qui s'est terminée en décembre, a pu fournir à l'équipe plusieurs données relativement à la réalité des gens de Limoilou. Ces données sont d'ailleurs en cours d'analyse. Un portrait des répondants est disponible dans l'infolettre de mars.

6.12 Coup de pousses Limoilou

Le conseil de quartier profitera de 1000 \$ de la part de la Ville pour organiser l'édition 2022 du Coup de pousses Limoilou. La Caisse Desjardins pourrait, elle aussi, contribuer financièrement au projet.

6.13 Limoil'Air

Les citoyens choisis pour l'installation des capteurs seront bientôt contactés. L'équipe s'assurera que chacun d'entre eux est bien installé de façon à refléter la réalité. Cela dit, des zones restent mal couvertes. Des capteurs pourraient être installés sur des équipements de la Ville pour remédier à ce problème.

Mme Julie Poisson pense qu'un capteur pourrait être installé près de l'usine Natrel pour mesurer les impacts de l'entreprise sur la qualité de l'air dans le quartier.

22-03-07 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen salue l'implication des administrateurs, qui travaillent fort pour améliorer la vie dans le quartier.

22-03-08 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

8.1 Adoption du procès-verbal de janvier 2022

RÉSOLUTION 22-CA-19 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2022

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Poisson, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'adopter le procès-verbal de sa rencontre de janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-20 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2022

SUR PROPOSITION DE Mme Claudette Arsenault, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Verret, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'adopter le procès-verbal de sa rencontre de février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Correspondance

Deux citoyennes ont écrit au conseil de quartier pour lui faire part de leurs préoccupations en lien avec le déneigement de la rue des Chênes.

M. Jean-François Vallée a acheminé aux administrateurs la réaction de la Table de concertation Vélo au projet de la 8^e Avenue. Le conseil a également reçu de la documentation au sujet du tramway.

8.3 Trésorerie

Le 25 février 2022, le solde du compte bancaire du conseil était de 2816,06\$.

RÉSOLUTION 22-CA-19 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Adeline Lémeré-Lahaye, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 105\$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre de mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Assemblée générale annuelle

Une rencontre aura lieu à 18 h 50, avant l'assemblée générale annuelle d'avril, afin que les membres du conseil puissent adopter leur rapport annuel. Deux thèmes pourraient être abordés lors de l'AGA : le futur de la 1^{re} Avenue, ainsi que celui d'Expocité. Mme Flora Charlet pense que les membres du conseil devraient se pencher sur la question d'Expocité, comme elle paraît plus urgente. M. Jean-François Vallée écrira à Mme Chénier, directrice générale d'Expocité.

L'assemblée générale aura lieu en présentiel.

Mme Adeline Lémeré-Lahaye quittera le conseil de quartier en avril. Une publication Facebook sera diffusée afin de recruter de nouveaux membres.

8.5 Rapport annuel

Les membres sont invités à compléter leur partie du rapport annuel.

22-03-09 DIVERS

L'épicerie Provigo changera de propriétaire au mois d'avril. Mme Claudette Arsenault se demande si le marché changera de bannière.

22-03-11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de lever l'assemblée à 21h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé

Jean-François Vallée
Président

Signé

Flora
Secrétaire

Charlet